

Tarifs en vigueur

AUCUN HONORAIRE, AUCUNE COMMISSION ET AUCUNS FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Les biens proposés à la vente ou la location font l'objet de mandats détenus soit par SARL PHILIPPE MAUREY GESTION LOCATIVE ET IMMOBILIÈRE soit par d'autres agences avec lesquelles l'agence collabore. Le montant de la rémunération de notre intervention est (sauf indications contraires affichées) inclus dans le prix aux conditions ci-après :

Activité gestion locative

Honoraires de location à charge du locataire

Honoraires pour visites et constitution du dossier, rédaction et signature du bail*

Zone très tendue 12 € TTC/m²

Zone tendue 10 € TTC/m²

Zone non tendue 8 € TTC/m²

Honoraires pour réalisation de l'état des lieux d'entrée* 3 € TTC/m²

Honoraires sur location à usage professionnel ou commercial 15 % du loyer annuel TTC à charge du preneur

Honoraires sur location d'un garage pour constitution du dossier, rédaction signature du bail Forfait de 100 € TTC

* selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué.

Honoraires de location à charge du propriétaire

Honoraires pour visites et constitution du dossier, rédaction et signature du bail

Zone très tendue 12 € TTC/m²

Zone tendue 10 € TTC/m²

Zone non tendue 3 € TTC/m²

Honoraires pour réalisation de l'état des lieux d'entrée 3 € TTC/m²

Honoraires sur location d'un garage pour constitution du dossier, rédaction et signature du bail Forfait de 100 € TTC

Honoraires de gestion à charge du propriétaire

Maisons 7,20 % des encaissements

Appartements, locaux commerciaux et professionnels 8,40 % des encaissements

Garages 12 % des encaissements

Ces rémunérations couvrent toutes les prestations de service concourant suivant les usages à la réalisation de l'opération à l'exclusion des honoraires des officiers publics et ministériels et des frais dus aux établissements de crédit. Ces rémunérations sont toutes taxes comprises, la TVA étant incluse au taux actuellement en vigueur, soit 20,00%. Il est possible que les conditions de rémunération pratiquées à l'occasion d'une affaire particulière s'écartent des conditions générales ci-avant. Notamment si le mandat est donné par le vendeur le prévoit ou à notre initiative pour le bon aboutissement de la négociation. Cependant ces dérogations particulières aux tarifs ci-avant ne pourront s'en écarter qu'à la baisse.

Honoraires rédaction bail sans recherche de locataire 150 € TTC

Honoraires de vacation 50 €/h

Honoraires de déclaration foncière 40 €

Activité transaction

Jusqu'à 50 000 € 11 %

De 50 001 € à 100 000 € 7,00 %

Au-delà de 100 001 € 5,00 %